02.05.06 1321

SUBDIVISION DES ILES DU VENT
ARRIVEE
25 AVR. 2006
N° 2433 /IDV

N°	0	1	7	0	6

POLYNESIE FRANCAISE COMMUNE DE MAHINA ILE DE TAHITI	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
DATE DE CONVOCATION **07/04/06**	L'an deux mille six, le douze avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Emile VERNAUDON.
DATE D'AFFICHAGE **07/04/06**	**Etaient présents** : ***Messieurs les Adjoints au Maire,*** Joël BUILLARD, 1er Adjoint au Maire ; Simon ARAI, 2ème Adjoint au Maire ; Raymond TUIHO, 3ème Adjoint au Maire ; Tavita TEUIRA, 5ème Adjoint au Maire, Heifara TAIARUI, 6ème Adjoint au Maire ; Jacques VILLIERME, 7ème Adjoint au Maire ; Taionia TEREINO 9ème Adjoint au Maire. ***Madame l'Adjoint au Maire*** : Vaite JAMET, 4ème Adjoint au Maire. ***Messieurs les Conseillers Municipaux*** : Ratia TEHINA ; Jules TAVAEARII ; Gérard UTIA ; Raphaël TAIAAPU ; Pierre THUNOT ; Théophile HUUKENA. ***Mesdames les Conseillères Municipales*** : Jeanne BONET ; Hélène TCHANG ; Marie-Hélène VAHATETUA ; Cathy BUILLARD ; Sandy CHANGUY ; Marianne MAHAGA.
NOMBRE DE CONSEILLERS : *** EN EXERCICE : 32** *** PRESENTS : 21** *** VOTANTS : 24**	**Avaient donné procuration** : Monsieur Karl VERNAUDON, 8ème Adjoint au Maire a donné procuration à Monsieur Joël BUILLARD, 1er Adjoint au Maire ; Monsieur Daniel IZAL, Conseiller Municipal a donné procuration à Monsieur Tavita TEUIRA, 5ème Adjoint au Maire ; Monsieur John SALEM, Conseiller Municipal a donné procuration à Madame Vaite JAMET, 4ème Adjoint au Maire. **Etaient absents et excusés** : ***Messieurs les Conseillers Municipaux*** : Monsieur Frédéric WONG ; Monsieur Rihau TEREINO ; Pita TAURUA. ***Mesdames les Conseillères Municipales*** : Lina TAAVIRI ; Annette FAARA ; Heimana TOIRORO ; Natacha TAURUA ; Mareta RAUHURI.
Portant affectation de la Dotation FIP « Entretien des Elèves » aux coopératives scolaires des écoles maternelles, élémentaires, primaires, CJA et GAPP de la Commune de Mahina	Formant la majorité des membres en exercice. Absents : 11 Madame Marianne MAHAGA a été élue Secrétaire. • Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ; • Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ; • Vu la loi n° 77/1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 368/AA du 25 janvier 1978 ; • Vu le décret n° 80/918 du 13 novembre 1980 portant notamment application de la loi n° 77/1460 du 29 décembre 1977 susvisée ; • Vu la loi n° 96/609/DRCL du 5 juillet 1996 portant dispositions diverses relatives à l'Outre-mer, promulguée par l'arrêté n° 605/DRCL du 29 juillet 1996 ;

- Vu l'arrêté n° 605/DRCL du 29 juillet 1996 portant promulgation de la Loi n° 96/609 du 5 juillet 1996 ;
- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie ;
- Vu le Budget de la Commune de l'Exercice 2006 ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOPTE :

Article 1er : Le Conseil Municipal autorise l'affectation de la Dotation FIP « Entretien des élèves » aux écoles maternelles, élémentaires, primaires, CJA et GAPP de la Commune de Mahina selon les répartitions suivantes :

ECOLES	EFFECTIF ELEVES	MONTANT DOTATION	MONTANT TOTAL
Ecole AMATAHIAPO	306	13 835	4 233 510
Ecole FARE VAA	248	13 835	3 431 080
Ecole NUUTERE	260	13 835	3 597 100
Ecole HITIMAHANA Maternelle	220	13 835	3 043 700
Ecole HITIMAHANA Elémentaire	255	13 835	3 527 925
Ecole FAREROI Maternelle	240	13 835	3 320 400
Ecole FAREROI Primaire	290	13 835	4 012 150

- **GAPP : 219 450**
- **CJA : 362 093**

Article 2 : La dépense y afférente sera imputable au Chapitre 65 Article 65736 du Budget Communal, Exercice 2006.

Article 3 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 18/04/06 et que la convocation du Conseil avait été faite le 07/04/06.

Le Maire,

Emile VERNAUDON

La présente délibération est transmise à Monsieur le Chef de la Subdivision des Iles-Du-Vent.

Fait et délibéré le 12 avril 2006.
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Emile VERNAUDON

Pour le Haut-Commissaire
Par délégation
Le Secrétaire Général
du Haut-Commissariat
Jacques MICHAUX

SUBDIVISION DES ÎLES DU VENT
Le 02 MAI 2006
APPROUVÉ
Le HAUT-COMMISSAIRE
par délégation, le Chef de Subdivision

LISTE D'EMARGEMENT DU VOTE DE LA DELIBERATION N° 017/2006

Emile VERNAUDON | Joël BUILLARD | Simon ARAI

Raymond TUIHO | Vaité JAMET | Tavita TEUIRA

Heifara TAIARUI | Jacques VILLIERME | Karl VERNAUDON

Taiomia TEREINO | Daniel IZAL | Ratia TEHINA

Frédéric WONG | Rihau TEREINO | Lina TAAVIRI

Pita TAURUA | Jeanne BONET | Hélène TCHANG

Marie-Hélène VAHATETUA | Jules TAVAEARII

Annette FAARA | Cathy BUILLARD | Gérard UTIA

Heimana TOIRORO | Raphaël TAIAAPU | Vahineura TAURUA

Sandy CHANGUY | Pierre THUNOT | Théophile HUUKENA

John SALEM | Tetuaefa RAUHURI | Marianne MAHAGA